

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°40 du 30 septembre 2011

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°28

CIRCULAIRE N° 3270/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFPM
relative au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2012.

Du 21 juillet 2011

CIRCULAIRE N° 3270/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFPM relative au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2012.

Du 21 juillet 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 4 7 1 C

Références :

Décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 (Jo n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 36 ; Signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 614.1.1.5).
Arrêté du 6 mars 2009 (BOC N° 15 du 7 mai 2009, texte 4 ; BOEM 614.1.2.4).
Arrêté du 24 septembre 2009 (BOC N° 40 du 19 octobre 2009, texte 4 ; BOEM 614.1.2.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Référence de publication : BOC N°40 du 30 septembre 2011, texte 28.

1. Deux concours sur épreuves, pour le recrutement des sous-officiers du service des essences des armées seront organisés en 2012 :

- un concours interne ;
- un concours externe.

Les épreuves écrites se dérouleront à la base pétrolière interarmées de Chalon-sur-Saône aux dates et heures suivantes :

1. concours interne :

- mercredi 14 mars 2012 : épreuve de français de 9 h 00 à 13 h 00 ;
- jeudi 15 mars 2012 : épreuve de mathématiques de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- jeudi 15 mars 2012 : épreuve de sciences physiques de 14 h 00 à 17 h 00 ;

2. concours externe :

- mercredi 14 mars 2012 : épreuve de français de 9 h 00 à 13 h 00 ;
- jeudi 15 mars 2012 : épreuve de mathématiques de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- jeudi 15 mars 2012 : épreuve de sciences physiques de 14 h 00 à 17 h 00.

Les épreuves orales et sportives se dérouleront à la base pétrolière interarmées à Chalon-sur-Saône, du 4 au 8 juin 2012.

2. Conditions de candidatures.

1 - concours interne :

il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un titre de niveau correspondant (au moins niveau IV.), âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, appartenant aux catégories suivantes :

- sous-officiers des trois armées et des formations rattachées réunissant au moins trois ans de services en cette qualité au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ouvriers réglementés de la défense nationale, réunissant au moins cinq ans de services civils et militaires au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- militaires du rang réunissant au moins cinq ans de services militaires au 1^{er} janvier de l'année du concours ;

2 - concours externe :

il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un titre de niveau correspondant (au moins niveau IV.), âgés de vingt et un ans au moins et de vingt huit ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

3. Composition du dossier.

1 - pièces communes à tous les candidats :

- le dossier de candidature comprend :
 - une fiche de candidature dûment remplie ;
 - une lettre de motivation accompagnée d'un *curriculum vitae* ;
 - un extrait d'acte de naissance ;
 - un bulletin n° 2 du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
 - une photocopie certifiée conforme des diplômes ;
 - deux photos d'identité ;

2 - pièces pour les candidats civils :

- un certificat médical (imprimé n° 620-4*/12) établi par un médecin des armées dans les trois mois précédant la date de limite de dépôt du dossier de candidature, faisant apparaître l'aptitude à faire campagne plus le SIGYCOP (3234320) ;
- un état des services (à demander au bureau du service national dont ils dépendent) ou une attestation justifiant de la régularité de leur situation vis-à-vis du service national [attestation journée d'appel à la préparation de la défense (JAPD) ou journée défense et citoyenneté (JDC)] ;

3 - pièces pour les candidats militaires :

- une photocopie du certificat de leur dernière visite systématique annuelle (en cours de validité) plus le SIGYCOP (3234321) ;
- un état signalétique et des services ;
- une photocopie des notes des cinq dernières années ;
- un relevé des récompenses et des punitions ;
- une photocopie de la décision d'accès aux informations « confidentiel défense » ou, le cas échéant, une copie du bordereau d'envoi de la demande d'habilitation.

Le dossier devra être adressé, avant le lundi 9 décembre 2011 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA)
Bureau personnels/épreuves-formation-reconversion
CO n° 60016
54035 Nancy cedex

par la voie hiérarchique pour les candidats relevant du ministère de la défense.

4. La présente circulaire est insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

ANNEXE I.
FICHE DE CANDIDATURE. CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS DU
SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

ANNEXE II.
FICHE DE RENSEIGNEMENT.

FICHE DE RENSEIGNEMENT.

a) **Concernant le recrutement du service des essences des armées :**

Manière dont vous avez eu connaissance de ce concours (si par presse, indiquer le nom du journal ou magazine) :

.....
.....
.....

Région vous ayant renseigné sur ce concours :

.....
.....
.....

1. Renseignements personnels :

Votre profession :

Profession de votre mère :

Profession de votre père :

Situation matrimoniale :

Profession du conjoint :

Nombre d'enfants :

Nombre d'enfants scolarisés :

ANNEXE III.
FICHE D'INDICATIONS POUR REMPLIR LA FICHE DE CANDIDATURE.

En tenant compte des indications ci-dessous, remplir avec le plus grand soin la fiche de candidature.

- (1) Rayer la mention inutile.
- (2) Écrire en lettres capitales d'imprimerie ; transcription conforme à l'état civil ; laisser un espace si le nom comporte une particule ; pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.
- (3) Dans l'ordre de l'état civil.
- (4) Cocher la case adéquate.
- (5) Inscrire les noms propres en lettres capitales d'imprimerie.
- (6) À renseigner.

Ne pas oublier de signer la fiche de candidature.

Avertissement.

Les réponses ont un caractère obligatoire.

La candidature ne pourra être retenue définitivement qu'après réception de la totalité des pièces constitutives du dossier.

Les informations sont destinées à être traitées sous forme automatisée.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès et de rectification pourra être exercé en adressant, par écrit, une demande à la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolière interarmées (DELPIA).